



Séance du Conseil communal du jeudi 24 juin 2021

Salle communale de Duillier

M. Olivier Chambaz, Président, ouvre la dernière séance de la législature 2016-2021 à 19h30. Il souhaite la bienvenue à toutes les Conseillères et tous les Conseillers à la Municipalité et à la Secrétaire municipale, Mme L. Bodenmann.

1. Présences

Il est procédé à l'appel par le Secrétaire et il est constaté que 35 membres sont présents. Six sont excusés : Mmes A. De Giorgi, M. Kuster et P. Maye de même que MM. A. Molleyres, S. Linder et E. Durussel. Trois sont absents : Mmes T. Grudieva et M.-C. Santschy ainsi que M. Ph. Cox.

L'assemblée peut délibérer valablement, le quorum étant atteint.

2. Adoption de l'ordre du jour

M. le Président souhaite savoir si l'ordre du jour obtient l'approbation de l'Assemblée.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

3. Adoption du Procès-verbal de la séance du 18 mars 2021

M. le Président demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de ce procès-verbal.

Le Procès-verbal de la séance du 18 mars 2021 est adopté par 34 oui, 0 non et 1 abstention

4. Communications du Bureau du Conseil communal

M. le Président informe sur plusieurs sujets :

Décès dans la commune

Il a le plaisir d'informer l'assemblée qu'il n'y a pas eu de décès depuis le dernier Conseil du mois de mars.

Votations fédérales

Lors des votations fédérales du 13 juin dernier, 67 % de participation sont à relever.

Délégation au sein des Conseils Intercommunaux

Il donne la parole à M. W. Jaques, délégué au sein du Conseil Intercommunal de Région de Nyon, qui rapporte au sujet de la dernière séance qui a eu lieu le 17 juin 2021 (Annexe 1)

5. Communications de la Municipalité

M. le Président passe la parole à M. J. Mugnier, Syndic. Ce dernier n'a pas de communications particulières à transmettre.

M. M. Peytregnet répond à *M. Alexandre Molleyres qui avait demandé au dernier conseil de pouvoir connaître le nombre d'étudiants domiciliés à Duillier.*

Nous ne pouvons malheureusement pas répondre avec précision à cette question car nous ne connaissons pas les activités professionnelles de nos habitants. Toutefois, nous pouvons vous informer que nous comptons 101 personnes âgées de 18 à 25 ans. Comme la question était liée à une éventuelle exemption de la taxe de déchets pour cette tranche de population, nous avons également recherché le nombre de personnes "retraité.e.s" car si nous devons suivre la logique des tarifs "étudiants" nous devrions éventuellement également exempter celles et ceux qui ont droit à l'AVS et cette tranche de population s'élève à env. 153 personnes. L'impact de l'exemption sur la population restante, âgée de 26 à 64 ans, s'élèverait alors à un montant dans une fourchette de 12 milles à 30 milles francs.

Mme C. Vanat-Gachet informe sur

L'UAPE

Concernant notre UAPE, les 2 apprentis ASE ont terminé leur formation et attendent les résultats de leurs examens finaux. Ils sont confiants et nous leur souhaitons plein succès dans la suite de leur carrière professionnelle. Gary, notre ASE en poste depuis 8 ans a décidé de changer de structure et va donc nous quitter à la fin de cette année scolaire.

Conseil Intercommunal de l'AISE et projet de construction à Duillier

Concernant notre école, et comme expliqué lors du dernier conseil de mars, le Conseil Intercommunal de l'AISE a validé, dans sa séance du 28 avril dernier, le financement des constructions nécessaires sur le site scolaire de Duillier ainsi que sur 2 autres villages. Dès lors, nous pouvons aller de l'avant pour vous soumettre un projet d'agrandissement de notre école. Le préavis de ce soir concerne le financement d'un mandat à une société spécialisée dans les procédures des marchés publics. La municipalité a décidé de construire des classes en modulaires, pour une question de rapidité d'exécution et de nuisances moindres pour les habitants directement concernés. Les constructions en modulaires ne sont pas des constructions provisoires. C'est un type de construction définitive privilégiant le bois, garantissant les normes de constructions actuelles (isolation, durabilité, etc) et dont la fabrication se fait en grande partie en atelier. Les éléments une fois construits sont amenés sur le site en camion. Ce type de construction est de plus en plus courant pour des écoles. D'ailleurs Le Vaud a un bâtiment de 8 classes depuis 2014, bâtiment qui satisfait à toutes les exigences et qui remplit parfaitement son rôle. De même, le collège de Rolle va inaugurer la 2^{ème} étape de son agrandissement début juillet. Les urgences de Nyon sont également construites avec ce type de matériaux ainsi que bien d'autres sociétés dans la région. En cas d'acceptation de ce préavis ce soir, nous pourrions dès lors vous proposer le projet retenu par la procédure des marchés publics cet automne et espérer inaugurer notre future école avant la fin de l'année 2022.

A la rentrée d'août, une classe supplémentaire de 1-2P va s'ouvrir à Duillier. Tous les locaux seront donc occupés.

Patrouilleurs scolaires

Enfin, comme chaque fin d'année scolaire, un repas avec tous les patrouilleurs sera organisé à l'Auberge mercredi prochain, afin de les remercier pour leur engagement et leur disponibilité.

M. Ch. Challande informe sur

Les divers travaux qui seront réalisés cet été

A l'école, le préau en copeaux sera réaménagé et des bancs supplémentaires, ainsi qu'un nouveau jeu, seront posés. Les deux zones qui entourent le petit chemin qui se sont affaissées, seront reprises afin de sécuriser cet endroit.

Au bas de la Rue de La Rigolette, un accès facilitant l'accès au banc déjà existant sera réalisé et ce dernier sera rénové. Ce cheminement sera accessible aux fauteuils roulant et avec les poussettes. Une petite place en pavés sera aménagée. Pour compléter le tout, un arbre sera planté.

A la route de Trélex, des affaissements ont été constatés et les travaux nécessaires seront réalisés. La pose de poteaux blancs et noirs est à l'étude afin de restreindre la zone de roulement et ainsi ralentir la circulation et éviter que les véhicules sortent de la route et créent des ornières.

Récupération des bouteilles en PET

Lors de la dernière séance du CoDir de la déchetterie, il a été discuté de ce qui pouvait se faire concernant la question, lors de la dernière séance du Conseil, de M. S. Linder. Et bien, il n'y a malheureusement pas grand chose à faire, sachant que seul le geste citoyen de l'écrasement des bouteilles peut réduire le volume des containers. Restreindre l'ouverture sur la benne augmenterait de manière drastique le temps que chaque usager mettrait pour éliminer son PET. Le trajet pour l'évacuation de ces bennes n'est pas très long et il y en a assez peu par année.

M. C. Bosson informe sur

Éclairage public – remplacement des lampadaires par du LED

Ce projet est plus conséquent que prévu, notamment par la couche infrastructure qui doit être mise en conformité. En effet, en plus du changement de lampadaires, il semblerait qu'une partie génie civil, soit en sous-sol est à prévoir à plusieurs endroits de notre village. Différentes approches, aussi bien en termes de réalisation qu'au niveau du financement sont à l'étude comme par exemple d'étaler sur plusieurs années ou d'établir un contrat de performances énergétiques, bref un projet pas encore assez mature pour le moment.

Entre temps, nous venons d'équiper le lampadaire servant de modèle/test à la croisée Panliève-ESSERT avec un détecteur de proximité permettant de s'adapter au besoin. Actuellement, l'éclairage est réglé à 20% avec un blanc chaud de 2700°K et passant lors d'une détection à 50% avec un blanc neutre à 4000°K pendant 90 secondes. Les couleurs chaudes actuellement en standard chez le fournisseur sont de 2200°K à 3000°K, répondant ainsi aux souhaits et attentes de notre conseiller Willy Jacques.

Vous avez également constaté que nous avons participé cette année à l'événement « La nuit est belle ! » le vendredi 21 mai en éteignant complètement notre éclairage public. Ce sont 178 communes du Grand Genève ainsi qu'une centaine au-delà qui ont joué le jeu.

Bouclage ESP Plaisance – Valire – Marteray, compléments d'informations

En lisant le PV du dernier Conseil, il a constaté qu'il y a eu un débat concernant le point 6, autour du bouclage Plaisance-Martheray. Etant absent, ses collègues ont bien répondu mais il aimerait apporter un complément et surtout un correctif.

En effet, comme mentionné les montants sont inférieurs à l'obligation de passer par les marchés publics et dans ce cas nous utilisons la « procédure de gré à gré concurrentiel ». Nous avons demandé des offres à 3 entreprises pour le génie civil et 3 entreprises pour les travaux d'appareillages et ensuite un PV d'ouverture a été réalisé par notre bureau d'ingénieurs et remis à votre municipalité pour prise de décision. Celui-ci est à disposition de la COGESFIN.

Le correctif qu'il aimerait apporter concerne la remarque de M. Chambordon disant que le bureau Bovard & Fritsché n'est pas un bureau de génie civil mais géomètre officiel. Ça c'était avant. Ce bureau est composé d'une vingtaine de personnes dont environ 50% sont affectés au génie civil avec des titres Ing HES, EPFL en GC et Environnement.

Quant au choix de ce bureau, il faut le voir comme un gestionnaire de patrimoine, avec un grand nombre d'interactions hebdomadaires entre notre greffe et nous municipaux. La connaissance et la pérennité de nos

infrastructure passe par eux. Certes, le tout s'informatise progressivement dans le SIT mais la route est encore longue.

Pour revenir sur le projet lui-même, les travaux sont en cours de planification pour la période de septembre-octobre.

M. A. Uldry aimerait revenir sur la question de la demande d'exemption de la taxe. Elle concernait bien les jeunes qui n'ont pas forcément de revenu et pas les retraités qui, eux, touchent l'AVS et probablement un 2^{ème} pilier.

M. J. Riquez revient sur le remplacement de l'éclairage public par du LED et aimerait savoir pourquoi un changement d'ampoule implique un changement de lampadaire.

M. C. Bosson explique qu'indépendamment du changement de technologie de l'éclairage lui-même, un certain nombre de lampadaire sont vétustes et doivent être remplacés.

6. Préavis N° 02-2021 "Révision des statuts de l'AISE"

M. le Président demande au rapporteur de la commission adhoc de lire les conclusions du rapport.

Mme S. Müller fait part du rapport de la commission et propose d'adopter ce préavis.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au vote de ce préavis

Le préavis N° 02-2021 "Révision des statuts de l'AISE" est adopté à l'unanimité
--

7. Préavis N° 03-2021 "Transformation et extension du site scolaire de Duillier. Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 75'000.-- pour le financement de la procédure des marchés publics"

M. le Président demande aux rapporteurs des commissions de Gestion et Finances (CoGesFin) et adhoc de lire les conclusions de leur rapport.

Mme H. Baudet présente les conclusions de la CoGesFin et propose d'adopter ce préavis.

Mme H. Surber lit le rapport en conclut à l'acceptation de ce préavis.

La discussion est ouverte.

M. M. Coletta est surpris par le fait qu'une demande de financement sans devis ni offre comparative soit faite. Il lui semblerait plus normal qu'un préavis sur le projet de la construction des salles et d'un parking soit déposé avec une demande de crédit d'investissement, suivi d'un préavis pour financer les mandataires pour le respect des lois sur les marchés publics.

Mme C. Vanat-Gachet rappelle que la procédure a été initiée depuis passablement de mois, que le rapport de l'AISE est arrivé en décembre 2020, qu'il en a été question lors de la séance du mois de mars et que l'AISE est entrée en matière en avril. Il y a une certaine urgence puisqu'il faut des salles de classe pour la rentrée 2022. C'est donc une "enveloppe" qui a été demandée pour trouver un prestataire effectuer le travail concernant les marchés publics. La suite de la procédure sera de désigner un constructeur suite à ce travail et là, un projet sera soumis au Conseil. Par ailleurs, elle rappelle que les statuts de l'AISE sont en voie d'acceptation puisqu'à ce jour 8 communes sur 10 ont adopté les dits statuts. Dans le règlement y relatif, le financement des constructions figure en bonne et due place, sachant que tous ce qui concernant l'école sera pris en charge par l'Association et que Duillier y participera à raison de 11%, au prorata du nombre d'habitants.

M. A. Uldry aimerait savoir si derrière ce crédit il y avait la possibilité d'avoir deux projets distincts, à savoir une école où l'on se trouve dans l'urgence et qui est un projet ambitieux, mais qui semble réalisable s'il n'y a pas d'oppositions, et celui d'un parking et d'une UAPE qui seront financés par la Commune. Il aimerait donc savoir s'il est prévu de séparer ces deux projets.

M. M. Peytregnet pense qu'effectivement la création du parking, qui est typiquement une option, devra faire l'étude de réflexions le moment voulu. Pour ce qui concerne l'UAPE, il rappelle que cela a toujours été dans la stratégie de la Municipalité de placer cette entité proche de l'école et ceci pour des questions de facilité pour les enfants et les parents. Si on devait parler de deux projets, il y aurait l'école avec l'UAPE et une option pour la réalisation d'un parking souterrain en fonction des coûts que cela pourrait engendrer.

M. M. Coletta rejoint totalement M. A. Uldry et affirme qu'il n'y a pas d'urgence. Par ailleurs, il aimerait plutôt pouvoir se déterminer sur des montants concernant ses projets plutôt que devoir voter un crédit pour un consultant. Il regrette qu'on ne connaisse que le fait que ce projet doit être soumis aux marchés publics et pas les investissements nécessaires. Par ailleurs, il constate que la construction des nouveaux locaux scolaires sera prise en charge par l'AISE, tandis que le parascolaire doit être pris en charge par la commune. Selon le courrier de l'AISE, joint au préavis, l'association demande à la Commune de Duillier si elle désire être propriétaire de cette construction scolaire. Il aimerait connaître la position municipale.

Mme C. Vanat-Gachet répond que la volonté municipale est de rester propriétaire de ses bâtiments et l'AISE sera donc locataire. Concernant la remarque au sujet de l'urgence, elle peut garantir que c'est le cas dans la mesure où chez les plus grands élèves à Begnins, il y a pléthore et qu'au stade actuel, il y a trois classes de 9^{ème} année qui n'ont pas de locaux prévus dans un bâtiment dévolu aux élèves du secondaire. Il faut donc créer des espaces pour les plus jeunes et ceci dans les villages. Il y a donc effectivement urgence.

M. M. Coletta est d'accord avec cette explication, mais pense que pour l'UAPE, il n'y a pas urgence.

Mme C. Vanat-Gachet précise que les pavillons provisoires actuels seront rasés et qu'un nouveau bâtiment abritant les quatre classes et la salle de couture devront y prendre place, ainsi que de nouvelles classes. La Municipalité a donc désiré regrouper dans ces lieux l'école et l'UAPE, d'effectuer les travaux en une seule fois et de ne pas à avoir à réaliser de nouveaux travaux dans un futur trop proche.

M. A. Uldry voudrait savoir ce qu'il en est des constructions en lien avec le PZR et, plus globalement, ce qu'il en est de l'accès à ce secteur, qui est difficile. Par ailleurs, il lui semble qu'il y avait eu un projet à l'extérieur du village et demande si la volonté est de tout placer dans la zone actuelle.

M. le Syndic rappelle que les coûts engendrés par ce genre de construction demandent aussi de savoir où serait l'endroit idéal. A ce jour, l'école est là où elle se trouve. L'achat de la ferme Francelet avait été fait dans le but de regrouper en un seul lieu des structures scolaires et parascolaires et de l'habitat. Les questions de mobilité seront bien-entendu intégrées dans le cadre de cette étude. La parcelle concernée restera constructible dans le cadre du PGA, mais une partie pourra être éventuellement affectée à des nouvelles constructions scolaires, sachant que ces deux entités resteront indépendantes l'une de l'autre.

Mme C. Vanat-Gachet précise que le nouveau projet ne se réaliserait que sur la parcelle occupée actuellement par les pavillons provisoires.

M. M. Coletta rappelle que la LAT demande de dézoner massivement et qu'à l'horizon 2036, seul 116 habitants supplémentaires pourraient arriver. Un apport de nouveaux élèves est donc moindre selon lui. Si les infrastructures actuelles demandent à être améliorées, il demande que la Municipalité dépose un projet allant dans ce sens, mais confirme que pour lui, la demande déposée actuellement ne tient pas la route surtout si ces classes sont faites pour les élèves des autres communes.

Mme C. Vanat-Gachet rappelle que le concept de l'école du village pour les enfants du village a depuis longtemps disparu. Des pôles, pas trop grands, ont été instaurés, les enfants de dix villages sont donc regroupés et il faut gérer le parascolaire et les transports. La demande actuelle est basée sur des études et

des chiffres en lien avec les naissances des futurs écoliers. Il faut également savoir que si on ne construit pas à Duillier, on fermera l'école de Duillier. Elle rappelle également que le système d'enseignement a beaucoup évolué et qu'il faut plus d'espaces et qu'il y a plus d'enseignants. De plus, les enfants actuellement en institutions spécialisées vont réintégrer l'enseignement traditionnel, avec les accompagnements et les locaux supplémentaires nécessaires. On peut toujours travailler avec du provisoire si nécessaire, mais actuellement il est urgent de sortir de cette manière de faire et construire pour l'avenir.

M. D. Fossati aimerait savoir si le montant de CHF 75'000.-- est un forfait pour un consultant ou s'il s'agit d'une enveloppe globale.

Mme C. Vanat-Gachet répond qu'il s'agit d'une enveloppe maximale, sachant que la Municipalité espère bien que ce montant ne sera pas dépassé.

Plus personne ne demandant la parole, M. le Président soumet le préavis au vote.

Le préavis N° 03-2021 "Transformation et extension du site scolaire de Duillier. Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 75'000.-- pour le financement de la procédure des marchés publics" est adopté par 33 oui, 1 non et 1 abstention

8. Préavis N° 04-2021 "Demande d'un crédit d'investissement de CHF 30'000.-- destiné à financer les coûts supplémentaires liés au préavis N° 03-2018"

M. le Président demande la lecture des conclusions de la commission de Gestion et Finances.

M. Ch. Chambordon lit le rapport de la commission et propose l'acceptation de ce préavis.

M. le Président informe que le rapport de la commission adhoc n'est arrivé chez le Secrétaire que ce jour. Il prie donc le rapporteur de lire l'entier du document.

M. P. Berger lit le rapport de la commission adhoc qui conclut à l'adoption de ce préavis.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au vote.

Le préavis N° 04-2021 "Demande d'un crédit d'investissement de CHF 30'000.-- destiné à financer les coûts supplémentaires liés au préavis N° 04-2018" est adopté à l'unanimité

9. Préavis N° 05-2021 "Révision du Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré et ajout de l'addendum relatif à la protection du Grand capricorne et du Lucarne Cerf-volant"

M. le Président demande au rapporteur de la commission adhoc de lire les conclusions de son rapport.

M. A. Uldry lit le rapport de la commission et propose d'accepter ce préavis.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote.

Le préavis N° 05-2021 "Révision du Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré et ajout de l'addendum relatif à la protection du Grand capricorne et du Lucarne Cerf-volant" est adopté à l'unanimité

10. Préavis N° 06-2021 "Révision du Plan d'Affectation communal (PA). Autorisation de plaider"

M. le Président demande aux rapporteurs des commissions de Gestion et Finances (CoGesFin) et d'urbanisme élargie de lire les conclusions de leur rapport.

Mme J. Tissot, pour la CoGesFin, après avoir lu le rapport, propose l'acceptation de ce préavis

M. E. Blein, fait part du rapport de la commission adhoc, qui conclut à l'acceptation de ce préavis.

Avant d'ouvrir la discussion, M. le Président passe la parole à M. W. Jaques qui s'interroge sur certains points. Ses propos se trouvent dans l'annexe 2 de ce procès-verbal.

La discussion est ouverte.

M. le Syndic entend bien que la communication est importante et elle est primordiale lorsque l'on parle de foncier et de propriété. La vision de la Municipalité a été présentée au Canton et le constat a été fait qu'elle ne convenait à personne. Suite aux remarques émises par les propriétaires fonciers, il a s'agit de trouver des solutions. Suite aux travaux effectués, il serait possible de préserver un maximum de terrains qui devraient passer en zone agricole, dézonage qui n'était pas admissible, en l'état, pour la Municipalité. La vision qui est actuellement proposée, qui défend l'intérêt public, fait perdre un certain nombre de mètres carrés aux propriétaires concernés, pas tout, mais certaines parties tout-de-même. Ces personnes ont été consultées et des courriers de confirmation de la situation et de la vision municipale sont prêts à être envoyés. De nouvelles rencontres sont d'ores et déjà agendées, mais il sera impossible de contenter tout le monde. La demande du présent préavis permettra soit de réagir aux réactions de certains propriétaires fonciers, soit de réagir à l'opposition du Canton. La demande de crédit qui fait l'objet de ce préavis servira essentiellement à défendre la vision municipale auprès du Canton et les éventuelles procédures qui en découlerait, mais également pour celles intentées par des propriétaires fonciers insatisfaits. M. le Syndic rappelle qu'il y a également une autorisation de plaider, délivrée par la Conseil communal en début de législature, qui pourra être activée si nécessaire, sachant qu'avant que des procédures ne soient engagées, il y a le Règlement proprement dit qui devra encore être élaboré.

M. M. Coletta a apprécié l'intervention de M. W. Jaques. Le rapport de la commission Gestion et Finance se réfère à une séance d'information du 17 mai. Or la séance a eu lieu le 20 mai. Cette séance a confirmé que, malgré les frustrations locales, le Canton a le dernier mot en la matière, que l'issue d'une éventuelle action en justice contre le Canton serait très incertaine et Me Aldi, en réponse à l'une de mes questions, a assuré que le but est d'éviter une procédure et les frais qui vont avec.

Il donnera son accord pour payer les frais de conseil juridique et d'urbanisme, mais est opposé à donner un blanc-seing de 75'000 CHF à la Municipalité pour plaider. Il demande que la Municipalité précise les actions qui seront intentées et demande l'autorisation au Conseil cas par cas.

M. M. Peytregnet précise qu'il faudra voir comment va se dérouler toute cette procédure et qu'on ne sait pas vraiment où l'on va. Mais il sera très compliqué de venir devant le Conseil pour demander le financement à chaque nouvelle procédure. L'acceptation de ce préavis permettra de défendre la vision municipale, élaborée avec le bureau d'urbanisme et après discussion avec les propriétaires fonciers. Il ne s'agit pas de dépenser cette somme, mais bien de donner un feu vert à la Municipalité pour défendre sa vision urbanistique. C'est donc un soutien important qui pourra être apporté.

M. M. Coletta aimerait tout de même rappeler l'autorisation de plaider existante et pense qu'il est possible de faire un bout de chemin avec cette somme.

M. Ch. Chambordon est d'accord que 75'000 CHF représente une bonne somme, mais il rappelle que le PZR péjore également l'économie villageoise, comme dans beaucoup d'autres communes environnantes, mais il faut que cette situation cesse et que la Municipalité puisse aller de l'avant. S'il faut à chaque fois venir devant le Conseil pour demander un crédit pour poursuivre les actions, la situation avancera bien trop lentement. Il faut donc décanter cet état de fait et soutenir les Autorités qui doivent aller plaider en acceptant ce préavis.

M. A. Uldry a beaucoup apprécié la séance du 20 mai dernier et la clairvoyance à long terme apportée par la Municipalité. Il soutient donc ce projet. Il aimerait savoir ce qu'il en est du vote d'intention qui avait été effectué le 20 mai dernier, mais qui est informel. Il se demande s'il n'aurait pas fallu voter ce jour, en premier lieu, la vision urbanistique municipale et ensuite approuver ou non, la demande de crédit soumise.

M. le Président rappelle les propos de M. M. Peytregnet précisant qu'avec l'acceptation du présent préavis, l'assemblée confirme son soutien au projet municipal, ainsi que les démarches nécessaires, auprès du Canton.

M. le Syndic complète les propos du Président en précisant qu'avec l'acceptation du préavis tel que présenté, la Municipalité aura la contrainte d'aller défendre la vision urbanistique proposée et d'engager le processus.

M. A. Uldry entend que la Municipalité peut aller de l'avant, même si le projet n'a pas été adopté formellement par le Conseil communal dans la mesure où des modifications auront certainement encore lieu.

M. le Syndic confirme qu'avec l'acceptation de ce préavis, c'est bien la vision urbanistique soumise qui va être défendue.

Plus personne ne demandant la parole, M. le Président passe au vote.

<p style="text-align: center;">Le préavis N° 06-2021 "Révision du Plan d'Affectation communal (PA). Autorisation de plaider" est adopté par 32 oui, 2 non et 1 abstention</p>
--

11. Préavis N° 07-2021 "Gestion et comptes 2020"

M. le Président demande au rapporteur de la commission de Gestion et Finances (CoGesFin) de lire les conclusions de son rapport.

M. J. Ahlström, pour la CoGesFin propose l'acceptation de ce préavis, après avoir lu le rapport.

M. M. Coletta remercie la Municipalité pour son rapport de gestion détaillé. La mise en page est soignée, agrémentée de graphiques et photos. Cependant, il va à l'essentiel : en septembre 2019, dans sa lettre au Conseil, il avait remarqué, chiffres à l'appui, que l'écart entre budget et résultats est important et qu'il va toujours dans même direction. Même constatation l'année suivante, en renvoyant au PV des sessions du Conseil de septembre 2019 et 2020. Aujourd'hui, encore une fois, la différence entre résultat et budget est positive, en chiffres arrondis, pour 1'750'000 CHF. Un montant énorme par rapport à finances communales.

Nous entendons souvent le même refrain : "La Commune a de moins en moins un contrôle direct sur son budget et est soumise à une grande variabilité des charges fixées par le Canton". Cela pourrait expliquer l'écart, mais ne justifie pas qu'il aille toujours dans la même direction.

Si les résultats sont presque toujours largement meilleurs que prévu, ce n'est pas simplement de la bonne gestion. Nous sommes plutôt confrontés à des budgets à la fois imprécis et un peu trop "confortables" pour la Municipalité. Cela a des conséquences pratiques, par exemple la fausse prévision d'un excédent de charges peut biaiser le jugement du Conseil lors de décisions sur le taux d'imposition.

Selon lui, les membres du Conseil reçoivent les documents sur les comptes de la Commune toujours en retard. Il ne cherche pas à savoir qui est responsable (la Municipalité, la CoGesFin, le Secrétaire, le Président, ...). Il veut simplement que les délais soient respectés afin de donner à chaque conseillère et chaque conseiller le temps d'étudier les documents en question. L'examen de gestion et de comptes est si important que le règlement du Conseil Communal y consacre un chapitre entier. L'article N° 86 prévoit que le rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes soit remis au Conseil Communal au plus tard le 31 mai. Or, ses membres ont reçu ce document seulement le 7 juin.

L'article N° 90 prévoit que le rapport de la commission Gestion et Finances soit envoyé à chaque membre, ou tenu à disposition, pendant dix jours avant la délibération. Or, le rapport de la commission Gestion et Finance a été envoyé aux conseillères et conseillers seulement le 21 juin.

Il le rappelle, car ce n'est pas la première fois que le délai n'est pas respecté. Déjà à l'occasion du Conseil du 20 juin 2019 nous n'avions reçu le rapport de la Municipalité que le 18 juin et celui de la CoGesFin le 17 juin ! Pour cette raison je m'abstiendrai lors de la votation sur le préavis N° 7-2021.

M. le Président prends bonne note de ces propos et s'organisera avec la Municipalité et les commissions afin de pouvoir respecter ces délais.

M. J.-D. Macherel aimerait revenir sur les propos de M. Coletta et il se réjouit que la différence qui a été relevée, toujours dans le même sens, le soit effectivement dans ce sens et pas toujours dans l'autre. Il apprécie cette gestion des Autorités plutôt que dans l'inverse. Il est toujours possible de chercher les erreurs et il trouve que c'est assez positif que la Municipalité en commette de temps en temps, car cela montre clairement qu'il y a une gouvernance faite par des êtres humains et pas par des machines.

Mme H. Surber est également contente du résultat présenté, mais est surprise par l'écart présenté. Elle se demande donc si la nouvelle Municipalité présentera un changement du taux d'imposition 2022 lors de la séance du mois de septembre 2021.

M. M. Peytregnet ne peut malheureusement pas répondre ce soir dans la mesure où c'est le nouveau collègue municipal qui prendra la décision concernant le taux d'imposition communal 2022. Concernant une augmentation du taux, il aimerait préciser que ce n'est pas le cas, mais qu'il n'a pas été baissé d'1,5 point en balance de l'augmentation cantonale sachant que l'impact de la RIE III sur la péréquation n'était pas connu.

Mme H. Surber revient sur le fonctionnement de l'UAPE et d'une nouvelle taxe d'inscription par enfant qui a été introduite. Elle aimerait savoir à quoi cela correspond.

Mme C. Vanat-Gachet répond que cette taxe, pratiquée dans toutes les structures, n'existait pas à l'UAPE de Duillier jusqu'à présent. La perte engendrée était partagée par toutes les communes membres. Suite à la sortie de la Commune de Vich, deux tarifs différents ont été introduits à savoir habitants de Duillier ou non. Par ailleurs, il y a beaucoup d'inconnues à gérer dans la mesure où les budgets communaux fonctionnent sur l'année civile alors que ceux des UAPE se basent sur l'année scolaire.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote.

Le préavis N° 07-2021 "Gestion et comptes 2020" est adopté par 34 oui, 0 non et 1 abstention

12. Divers et propositions individuelles

M. P. Berger voudrait savoir si une collaboration pourrait être envisagée avec la commune de Nyon pour une station de vélos électriques en libre service dans notre commune.

M. le Syndic répond qu'il s'agirait d'une collaboration avec Région de Nyon et non pas la commune de Nyon, mais que cela engendre des coûts non négligeables. Pour mémoire, l'abri à vélos devant l'administration communale avait été réalisé dans ce sens et qu'il est actuellement utilisé par un ou deux véhicules. Une étude pourrait être menée afin de connaître les besoins en vélos électriques ou non.

M. Ch. Chambordon aimerait savoir s'il est possible de connaître le PH et la dureté de l'eau de la commune.

M. C. Bosson répond qu'il ne connaît pas le PH, mais que la dureté de l'eau se situe entre 27 °F et 28 °F.

Mme H. Baudet aimerait savoir si les deux piliers publics sont officiels dans la mesure où elle a remarqué que dans celui de l'épicerie, il y a des informations qui n'y figurent pas par rapport à celui de l'Administration communale.

M. le Syndic confirme que les deux piliers sont officiels mais il va se renseigner pour savoir s'il y a des différences et pourquoi.

M. W. Jaques aimerait remercier la Municipalité d'avoir participé à l'action "La Nuit est belle", même si la météo n'a pas été favorable. Cette année, le thème était la biodiversité nocturne et toutes les communes voisines ont participé à cette action. Il espère que cette adhésion n'est pas unique et qu'elle se renouvellera ces prochaines années.

Mme H. Surber rappelle son intervention du dernier Conseil concernant un canal d'information et trouverait vraiment bien que quelque chose puisse se mettre en place. Une petite équipe réfléchit actuellement sur un moyen d'informer les citoyens sur ce qui se passe dans la commune. Un contact va prochainement être établi avec la Municipalité, mais toute personne intéressée peu rejoindre le groupe déjà formé.

M. le Président revient sur la sortie récréative qui avait été prévue le 5 juin dernier et qui n'a pas pu avoir lieu. Ce soir, une agape sera servie pour remercier toutes les personnes qui ont oeuvré au sein du Conseil durant cette législature.

M. M. Peytregnet remercie toutes les Conseillères et tous les Conseillers, et en particuliers les sortant, pour leur précieuse collaboration qui a toujours été positive et qui a permis de gérer correctement et de la meilleure manière la Commune. Il adresse également quelques mots à M. J. Mugnier, Syndic, qui a décidé de ne pas se représenter pour la nouvelle législature. Ces propos figurent dans l'annexe 3 de ce procès-verbal.

M. J. Mugnier, Syndic, remercie M. M. Peytregnet ainsi que tout l'Assemblée. Pour lui, c'est une belle histoire qui se termine, un livre qui se ferme et sur la dernière page, il a inscrit tous les chapitres qui furent magnifiques, instructifs et passionnants. Durant toute ses années, les membres du Conseil lui ont témoigné une grande confiance et il relève la richesse et la qualité des échanges, la multitude de projets menés à bien. Une expérience qu'il tient à souligner, c'est le travail au quotidien avec les collaboratrices et les collaborateurs, impliqués, consciencieux et efficaces et ceci dans tous les domaines. Dans une telle dynamique, il est incontournable que des liens se créent. Dans le tome 2, cette efficacité et ce respect subsisteront, dans ce bel esprit de collaboration. Il remercie également ses collègues de la Municipalité qu'il avait été chercher, avec M. M. Peytregnet, aux quatre coins du village, pour former ce collège. Lors des dernières élections, il est apparu assez clairement que la suite du processus devait se réaliser et il a entièrement confiance dans l'avenir. Il a eu un plaisir immense à travailler avec des personnes qui sont toutes devenues ses amis et avec qui les discussions et les échanges furent toujours francs et où la collégialité n'a jamais été écartée. Les enjeux à venir sont de taille, la charge administrative ne va en diminuant et il ne sera pas question de mettre le village de Duillier à feu et à sang, mais de défendre l'autonomie communale face aux pressions qui émanent des instances supérieures et de maintenir les prérogatives pour le bien-être de ses concitoyens. Il laisse son village entre de bonnes mains, avec une situation financière stable et avec le sentiment du travail bien accompli. C'est donc lui qui remercie les membres du Conseil communal et de la Municipalité.

M. le Président prend également la parole pour adresser quelques mots à Jacques Mugnier, très estimé Syndic depuis 2011 après avoir été Municipal durant 5 ans. Quand le patron nous quitte on est toujours un peu triste, mais il tient à le remercier pour tout ce qu'il a entrepris. M. M. Peytregnet a énuméré un certain nombre de réalisations ou d'actions. Il voudrait encore relever que le Syndic s'intéressait depuis à la politique puisque lorsqu'il a s'agit de donner un nom, sous forme de concours, à l'actuel bâtiment communal "L'Edgaronette", Jacques Mugnier avait fini 2^{ème} en proposant "La Petite Maisonnette". Un autre sujet, et pas des moindres était le problème des cheminements pour les chevaux et surtout, les crottins sur la voie public. Enfin, il se plaît à relever tout le bon sens du Syndic sortant, sa disponibilité, son pragmatisme et son dévouement.

Pour terminer, M. O. Chambaz, Président, adresse un certain nombre de remerciements aux membres du Conseil communal, à la Municipalité et aux collaborateurs de la Commune. Un grand merci également aux collègues du Bureau et à ses Secrétaires pour leur excellent travail. Durant cette législature, le débat a porté sur de nombreux dossiers et il a eu le plaisir de donner la parole afin d'animer les séances. Il remercie également les commissions qui ont travaillé sur les différents préavis émis par la Municipalité avec qui les

contacts et les relations ont toujours été au beau fixe. Il relève enfin le travail de milicien qui a été réalisé par toutes et tous et fini avec une citation de Tristan Bernard : "Le travail d'équipe est essentiel. En cas d'erreur, cela permet d'accuser quelqu'un d'autre". Il y a encore du pain sur la planche pour la nouvelle législature et de nouveaux défis nous attendent.

La dernière séance de la législature est levée à 21h30

Au nom du Conseil communal

Le Président



Olivier Chambaz



Le Secrétaire



Andres Zähringer

Le Conseil Intercommunal s'est réuni le 17 juin dernier à Dully pour sa dernière séance de la législature. Les décisions prises ont été les suivantes :

Approbation de deux préavis concernant la seconde phase des réseaux agro-écologiques Coeur de la côte et Nyon Région pour respectivement CHF 102'697.- et CHF 84'803.-.

Région de Nyon participe à ces financements aux côtés des communes territoriales, du Canton et d'associations de protection de la nature. Au total, les sommes attribuées par l'ensemble des donateurs sont de CHF 1'615'00 et CHF 1'442'600.

Il s'agit de Contrats corridors et réseaux agro-écologiques qui sont des outils servant à promouvoir la biodiversité et à augmenter la circulation des espèces sur le territoire.

Les contrats corridors sont des mesures mises en place sur des surfaces communales, cantonales ou même privées comme par exemple les CFF ou les golfs de Bonmont et du Domaine impérial.

Les réseaux agro-écologiques sont des mesures mises en place sur les surfaces agricoles et sont portés par les agriculteurs, qui se constituent en association pour leur mise en oeuvre.

Une fois constitués en réseaux, les agriculteurs reçoivent des soutiens de la Confédération, du Canton, des communes et de la Région pour maintenir, préserver ou renforcer les réseaux de déplacements de la faune et de la flore.

Le Conseil Intercommunal a également approuvé de participer à hauteur de CHF 70'000.-, soit de 22%, au financement des bus nocturnes pour 2022-2023.

Le solde du financement est assuré à hauteur de 63% par les communes et 14% par la DGMR (Direction générale de la mobilité et des Routes). Notre commune est directement concernée car ce projet comprend la ligne 820 reliant Nyon et St-George.

Enfin, c'est non sans douleur que le CI a approuvé le cautionnement de CHF 1'650'000 en faveur de Télé-Dôle SA, dont la Région de Nyon détient 92% des actions.

Ceci permet à la société d'emprunter un tel montant auprès d'un établissement financier pour finaliser la réalisation du bâtiment d'accueil des Dappes. Vous avez pu lire dans la presse que cette demande de cautionnement a agacé l'assemblée. Ce n'est que tardivement que les surcoûts du projet nous ont été annoncé. Que s'est-il passé ?

Le devis initial présenté à Télé-Dôle a été largement sous-estimé. Les prix s'entendaient pour des locaux bruts, alors qu'il faudra les équiper pour les louer aux futurs exploitants. D'autre part, les volumes ont été revus à la hausse pour répondre à tous les besoins recensés. Enfin, le projet a connu des réticences de la part des banques car bâti sur territoire français par une société suisse. Si nous avions refusé, nous risquons de tout perdre. En tant qu'entité publique, une faillite ne nous aurait pas dispensé de payer l'ardoise. L'assemblée a donc fini par accepter le préavis par 87 oui, 9 refus et 9 abstentions.

Avant que quitter le Conseil communal et ma fonction de délégué au Conseil Intercommunal, je voudrais rappeler l'importance de Région de Nyon. Cette association est encore jeune et doit encore faire ses preuves. On peut lui reprocher quelques faiblesses et lourdeur, mais elle n'en est pas moins nécessaire au bon développement de notre région.

Les 40 communes de Région de Nyon ont la capacité d'agir efficacement et d'être entendues dans des domaines aussi divers que la mobilité, l'environnement, la culture, le tourisme, l'économie ou le sport. Le poids de cette association lui permet de convaincre les institutions et réaliser des projets là où peu de communes auraient des chances de réussir.

De plus et surtout, Région de Nyon est partenaire de l'agglomération genevoise laquelle coordonne de nombreux projets franco-valdo-genevois, en particulier dans les domaines de la mobilité, de l'environnement et du tourisme.

J'ai bon espoir de voir Duillier continuer son engagement en partenariat avec les communes de la Région et je souhaite à celle ou celui qui me succédera plaisir et succès dans sa future tâche.

Annexe 2

Intervention de M. W. Jaques au sujet du préavis N° 06-2021 "Révision du Plan d'Affectation communal (PA). Autorisation de plaider"
--

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Conseillers municipaux,

Je n'ai pas d'opposition à formuler au sujet des conclusions de votre préavis. Je voudrais cependant être rassuré quand à la manière dont vous envisagez le déroulement de la procédure. Avoir gain de cause face aux institutions cantonale exige non seulement un dossier solide mais aussi un front uni et solide de tous les acteurs concernés. Or il semblerait que vous prévoyez de présenter votre projet de Plan d'affectation à l'examen préalable de la DGTL sans avoir préalablement consulté et réussi à obtenir l'accord de l'ensemble des propriétaires directement concernés. Ces propriétaires ne sont pas nombreux et l'instauration d'un dialogue permettrait peut-être d'éviter des procédures judiciaires dont on sait qu'elles sont longues, coûteuses et génératrices de ressentiments alors qu'elles pourraient ne pas correspondre aux attentes de tous. Le dialogue qui pourrait être institué ne doit pas être considéré comme une perte de temps mais au contraire comme un gain possible si des accords peuvent être trouvés et des procédures judiciaires évitées. J'invite en conséquence la Municipalité à convoquer et entendre les propriétaires touchés par la révision avant l'envoi du projet à la DGTL pour examen préalable. Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à cette demande.

Willy Jaques

Annexe 3

Discours de fin de législature de M. M. Peytregnet pour le Syndic sortant Jacques Mugnier

Monsieur le Syndic, Cher Jacques,

Le 12 mars 2006 tu as été élu à la Municipalité de Duillier pour la législature 2006 – 2011 avec 207 voix.

Tu avais alors 31 ans et tu répondais au journaliste de « La Côte » que tu voulais apporter « Un esprit vif, jeune, dynamique et de collaboration » au nouveau Collège Municipal.

Fin 2010, tes anciens Collègues, dont je venais de remplacer Jean-Claude Besse, ont annoncé de vouloir abandonner leurs fonctions au bénéfice de notre Commune à la fin de la législature. Il ne restait donc que toi, enfant du village et bénéficiant de 4 ans et demi d'expérience et moi, le bleu. Il se disait alors que nous n'allons pas faire long feu. Et pourtant !

Je me souviens des nombreuses soirées à composer une liste d'entente municipale, de trouver des candidats portant dans leurs cœurs le bien de notre commune et partageant l'esprit de la collégialité. Nous avons fini par trouver cette équipe à l'esprit vif, jeune (malgré l'âge de certains) avec toutefois les compétences requises et ayant l'esprit dynamique et de collaboration.

La question du « qui allait reprendre la Syndicature » et malgré ton jeune âge, était réglée en un rien de temps et sans équivoque. Cette fonction ne pouvait revenir qu'à toi.

Depuis le 1^{er} juillet 2011 tu as donc assumé cette fonction avec les valeurs qui sont les tiennes, soit :

- La proximité et le dialogue avec nos Concitoyennes et Concitoyens.
- La collégialité au sein des membres de l'exécutif.
- La disponibilité de tout instant pour tous ceux qui avaient le besoin d'échanger avec toi.
- Le bon sens, bien qu'il soit en voie de disparition et qu'il n'existe pas dans le langage juridique.

En plus de tous ces atouts tu as géré avec clairvoyance notre administration et représenté officiellement notre commune, la meilleure et plus jolie sur la Côte, avec fierté et convictions à de nombreuses manifestations et assemblées intercommunales.

Sous ton règne et en collaboration étroite collégiale, sans vouloir être exhaustif, se sont réalisés notamment :

- La création de la CAPS en passant par une séance de réconciliation avec des pétitionnaires villageois.
- La déchetterie intercommunale avec Prangins et étroitement lié, l'introduction du principe du pollueur / payeur en matière de déchets.
- La stratégie d'aménagement et de l'extension de l'école, concrétisé par l'achat de la ferme Francelet.
- L'assainissement des butts de tirs, réalisé en co-financement avec Prangins et Coinsins.
- Ouf ! Les nouveaux statuts et son règlement sur les loyers de l'AISE.
- Les procédures permettant d'aboutir à l'avenir aux exigences de la LATC ; la "Loi à traumatisme crânien".
- Station de pompage et re-captage de nos sources.

- Rénovation, création et renforcement de nos tuyaux pour l'épuration des eaux usées et l'amené de l'eau sous pression.
- Le réaménagement de notre cimetière.
- La rénovation complète du Centre communal.
- Le réaménagement du carrefour de l'épicerie.
- Le terrain multi-sports.

En résumé, tu as géré cette Commune, dont tu as acquis la bourgeoisie en 2018, d'une main de fer dans un gant de velours.

Tes bientôt anciens collègues de la municipalité regrettent profondément ta décision de ne pas t'être représenté pour une nouvelle législature, tout en comprenant ce choix après 15 ans d'investissements pour le bien de Duillier.

Nous te remercions pour avoir apporté un esprit jeune, vif, dynamique, de collaboration et, tu l'avais oublié de mentionner en 2006, une confiance naturelle durant toutes ces années à la tête de notre exécutif.

Une page se tourne, une autre commence. Connaissant ton sens de l'innovation et ta créativité débordante, nous te souhaitons un plein succès pour tes futures réalisations et implications.